GOUVERNEMENT / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Travailler ensemble pour un partenariat efficace

TABLE DES MATIÈRES

02 Que signifie être un partenaire du GPE ?

- 02 En bref
- 03 Comment les pays partenaires s'engagent dans le GPE
- 04 Comment le GPE aide les pays partenaires à renforcer les systèmes éducatifs
- 05 Responsabilités des pays partenaires
- 06 Le rôle des pays partenaires dans la pratique

08 Témoignages

10 Ressources

QUE SIGNIFIE ÊTRE UN PARTENAIRE DU GPE ?

EN BREF

Les gouvernements des pays partenaires jouent un rôle essentiel au sein du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), au niveau mondial par leur représentation au sein du Conseil d'administration basé sur les groupes constitutifs, et au niveau national en tant que principaux décideurs politiques et bailleurs de fonds des systèmes éducatifs.

Le GPE souligne l'importance du leadership gouvernemental et d'un dialogue sectoriel consultatif et inclusif, car des efforts coordonnés entre toutes les parties prenantes sont nécessaires pour donner à l'éducation l'élan transformateur indispensable pour offrir à tous les enfants une éducation de qualité.

Si les financements du GPE s'avèrent être d'une grande utilité pour les pays partenaires, ces-derniers peuvent avoir un impact encore plus important si l'aspect du partenariat du GPE est efficacement mis à profit.

Comment les pays partenaires s'engagent dans le GPE

Les gouvernements des pays partenaires du GPE par l'intermédiaire des ministères de l'Éducation, sont au cœur du travail du GPE au niveau national. Ils sont les principaux décideurs politiques et bailleurs de fonds de leurs systèmes éducatifs. Une solide compréhension du GPE et de ses processus peut aider les gouvernements à obtenir un impact au-delà de ce que fourni le financement du GPE.

Les partenaires du GPE voient souvent le GPE comme un fonds qui contribue aux financements pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans sectoriels de l'éducation. Cependant, la manière dont le GPE - en tant que partenariat - cherche à contribuer au développement du secteur de l'éducation au-delà des financements n'est pas toujours bien comprise. Les partenaires gouvernementaux qui appréhendent bien l'aspect de partenariat du GPE ainsi que ses processus et mécanismes, ont utilisé leur engagement avec le GPE pour renforcer la collaboration globale du secteur, la mobilisation des ressources et la mise en œuvre.

Le GPE se distingue des autres bailleurs de fonds pour l'éducation en ce qu'il est régi par un Conseil d'administration composé de plusieurs parties prenantes et basé sur des groupes constitutifs. Les différentes catégories de partenaires (bailleurs de fonds, agences multilatérales, partenaires de la société civile, représentants du corps enseignant, du secteur privé et des fondations) sont organisées en groupes constitutifs. Il existe six groupes constitutifs pour les pays partenaires, appelés aussi pays en développement partenaires (PDP), chacun désignant un membre du Conseil d'administration et un membre suppléant qui changent selon un système de rotation. Les membres du Conseil d'administration et les membres suppléants sont généralement des ministres de l'Éducation ou d'autres hauts fonctionnaires de l'éducation. S'ils sont bien informés et bien préparés, ces membres du Conseil ont une occasion unique d'influencer et de guider le GPE pour répondre aux besoins et aux ambitions des pays partenaires. Ils peuvent promouvoir des discussions stratégiques au niveau du Conseil visant à orienter l'agenda mondial et à s'assurer que les processus et les financements du GPE sont adaptés à la réalisation des buts et objectifs stratégiques du GPE.

Pour permettre aux groupes constitutifs des pays partenaires de fonctionner comme des forums de dialogue, de consultation et de recherche de consensus, les ministres de l'Éducation nomment un chargé de liaison gouvernemental pour le GPE (chargé de liaison des PDP). Ces chargés de liaison servent de liaison officielle entre le ministère de l'Éducation et le Secrétariat du GPE. Ils PDP représentent leurs ministres lors des réunions des groupes constitutifs des pays partenaires, qui ont deux objectifs : 1) se consulter sur les propositions de décisions et de stratégies du Conseil d'administration et se mettre d'accord sur les contributions fournies à leurs membres au Conseil d'administration ; et 2) partager les expériences et les enseignements tirés des processus nationaux liés au GPE et, plus important encore, des politiques et stratégies du secteur de l'éducation. Les chargés de liaison des PDP ont un rôle essentiel à jouer pour relier la gouvernance du GPE à son travail au niveau national. Afin de bien remplir ce rôle, ils doivent pouvoir y consacrer du temps et avoir le niveau d'autorité requis pour traiter les questions relatives au GPE au nom du ministre ou du ministère de l'Éducation.

La structure des groupes constitutifs du GPE est d'une importance significative pour les pays partenaires. Un environnement de dialogue dynamique s'est développé au fil des ans et a contribué à établir des relations et des possibilités d'apprentissage entre les pays. Vous pouvez cliquer ici pour savoir si votre pays est représenté par le biais d'un groupe constitutif du GPE et, dans l'affirmative, à quel groupe il appartient, et qui sont les membres et membres suppléants du Conseil d'administration. Vous pouvez également en apprendre davantage sur la représentation dans les comités du Conseil d'administration du GPE.

Comment le GPE aide les pays partenaires à renforcer les systèmes éducatifs

Le GPE reconnaît qu'une aide au développement de l'éducation fragmentée et sous forme de projet est inefficace. Il peut être lourd pour les ministères de l'Éducation de rencontrer chaque partenaire séparément, de répondre à des exigences différentes, d'organiser un suivi séparé des activités et de rendre compte de la mise en œuvre par le biais de nombreux formats différents. En outre, les projets dirigés de l'extérieur ne s'alignent pas nécessairement sur les priorités sectorielles et mettent souvent en place des structures de gestion redondantes qui ne renforcent pas la capacité du système éducatif. L'approche du GPE peut contribuer à améliorer la collaboration des pays partenaires avec les bailleurs de fonds et les partenaires et à assurer un meilleur alignement sur les priorités nationales pour un impact plus durable.

Le GPE vise donc à encourager et à appuyer un dialogue sectoriel harmonisé et un soutien aligné des bailleurs de fonds. Il le fait de multiples façons, notamment en exigeant que les financements du GPE soient discutés et convenus au sein d'une structure de coordination dirigée par le gouvernement ; le groupe local des partenaires de l'éducation. En outre, le GPE exige que ses financements financent la mise en œuvre de stratégies et d'activités dans le cadre de plans sectoriels gouvernementaux élaborés à l'aide de processus de planification factuels et inclusifs ; que ces stratégies soient de préférence mises en œuvre selon des modalités alignées ; et que le suivi des financements du GPE soit intégré dans le suivi sectoriel au sens large. Ces approches sont complétées par un plaidoyer en faveur d'une aide et d'un suivi plus efficaces par le biais du cadre de résultats du GPE. De cette manière, les financements du GPE devraient aider à déclencher ou à renforcer les cycles de planification sectorielle gérés par le gouvernement.

Pour optimiser l'harmonisation et l'alignement, les groupes locaux des partenaires de l'éducation devraient s'engager dans toutes les étapes du cycle de planification de l'éducation, en réunissant des partenaires bilatéraux, des organisations multilatérales, des organisations d'enseignants, la société civile, et des partenaires et fondations du secteur privé engagés dans le secteur de l'éducation. Du point de vue du GPE, le groupe local des partenaires est responsable devant les enfants et les jeunes du pays, et les ses membres sont mutuellement responsables les uns envers les autres.

Comme le le groupe local des partenaires de l'éducation est au cœur de l'efficacité du GPE, le GPE fournit des outils, des conseils et des éléments concrets pour soutenir son efficacité, et cherche à apporter des informations sur les bonnes pratiques qui peuvent être partagées entre les pays. Les outils et les conseils sont destinés à être discutés et adaptés aux structures, aux capacités et à la dynamique de collaboration des pays partenaires. Les chargés de liaison des pays pour le Secrétariat, ou les «responsables pays », sont disponibles pour conseiller et orienter.

Le terme d'agence de coordination est utilisé par le GPE pour désigner les partenaires au niveau national qui soutiennent le gouvernement dans la coordination du dialogue sur les politiques sectorielles. Généralement désignées par le biais d'un mécanisme spécifique au pays, les agences de coordination aident les gouvernements à coordonner le groupe local des partenaires de l'éducation dirigé par le gouvernement. Les agences de coordination peuvent jouer un rôle essentiel en soutenant les pays partenaires en tant que facilitateurs d'un dialogue politique harmonisé, agissant comme lien de communication entre le ministère de l'Éducation et les autres membres du groupe des partenaires et entre le groupe et le Secrétariat du GPE.

Les financements du GPE sont un moyen tangible de soutenir le développement de systèmes éducatifs renforcés. En raison de son accord financier avec la Banque mondiale en tant qu'administrateur fiduciaire du fonds du GPE, le GPE n'est pas en mesure d'accorder des financements directement aux gouvernements, mais doit le faire par l'intermédiaire d'un agent partenaire. Les agents partenaires sont sélectionnés par le gouvernement dans le cadre d'un processus ouvert et transparent, défini dans le guide pour la sélection des agents partenaires du GPE. Leur sélection est

endossée par le groupe local des partenaires de l'éducation. Les agents partenaires doivent travailler en étroite collaboration avec le gouvernement et d'autres partenaires pour s'assurer que les programmes sont bien conçus et alignés sur les plans, politiques et systèmes généraux du secteur de l'éducation.

Avant d'envisager les options visant à déterminer qui pourrait être le meilleur agent partenaire, le gouvernement et les partenaires doivent se concerter sur l'étendue du travail pour le programme de financement, ainsi que sur les modalités de mise en oeuvre privilégiées pour assurer un renforcement optimal du système. L'agent partenaire le plus apte à remplir cette mission avec une modalité préférée doit être sélectionné pour ce rôle. Cela signifie que la sélection de l'agent partenaire doit être éclairée par la prise en compte de la capacité des agents partenaires potentiels à utiliser des modalités d'exécution correctement alignées et harmonisées, de leur capacité à soutenir le renforcement des capacités afin de réaliser les activités choisies ainsi que de leur aptitude à fournir un soutien technique pertinent.

Responsabilités des pays partenaires

En 2019, le Conseil d'administration du GPE a adopté une matrice de responsabilité pour préciser ce qui est attendu de la part des différentes parties prenantes du GPE afin de permettre au partenariat de réaliser sa vision et ses objectifs.

Le pacte du GPE défini dans la Charte du GPE établit un lien entre le soutien harmonisé et mieux aligné des bailleurs de fonds à l'éducation et les performances politiques et l'obligation de rendre des comptes des pays partenaires du GPE en matière de résultats. Les gouvernements fournissent la grande majorité des ressources du secteur de l'éducation et ont la responsabilité première de fournir des services d'éducation de qualité à leurs citoyens. Les pays qui bénéficient des financements du GPE sont également responsables devant le Conseil d'administration du GPE et les membres du groupe local des partenaires de l'éducation. Leurs obligations comprennent notamment :

Pour le partenariat :

- Faciliter un mécanisme de coordination sectorielle visant à promouvoir un dialogue sectoriel inclusif
- Réserver des ressources financières suffisantes pour l'éducation
- Élaborer, mettre en œuvre et suivre des plans d'éducation axés sur les résultats
- Faciliter la collecte et le partage des données pour améliorer les résultats d'apprentissage

Pour les financements du GPE :

- Gérer les ressources du GPE conformément aux politiques du GPE et des agents partenaires
- Mettre en œuvre les activités de financement conformément aux programmes approuvés
- Faciliter le travail des agents partenaires lorsqu'ils déploient des ressources pour les programmes du secteur de l'éducation

Le rôle des pays partenaires dans la pratique

Bien que les partenaires s'intéressent davantage aux ressources financières du GPE, il convient de savoir que ces processus doivent avoir un impact plus large au niveau du système. Les processus du GPE doivent aboutir à :

- Des données et des analyses renforcées
- Des politiques et des plans sectoriels de l'éducation intégrant la notion de genre
- Des ressources nationales suffisantes et équitables allouées à l'éducation
- S'attaquer aux priorités sous-financées telles que l'égalité des genres
- Renforcement des capacités pour des systèmes d'éducation consolidés
- Un dialogue politique efficace, harmonisé et inclusif et un soutien aligné des bailleurs de fonds
- Un apprentissage et une adaptation pour l'obtention de résultats

Tous ces domaines sont particulièrement axés sur les populations vulnérables et marginalisées.

Les gouvernements qui ont besoin de fonds pour l'éducation peuvent avoir du mal à refuser des projets financés de l'extérieur, même si ceux-ci ne sont pas clairement liés à leurs propres stratégies et priorités sectorielles. Un plan sectoriel fondé sur des données probantes peut aider les gouvernements à mieux s'assurer que le soutien des partenaires contribue à faire progresser les objectifs nationaux du secteur de l'éducation. De même, un groupe local des partenaires de l'éducation efficace peut contribuer à ce que les gouvernements garantissent une approche cohérente des investissements dans le secteur de l'éducation.

Travailler en collaboration avec un large éventail de partenaires peut également aider à rassembler une large base d'éléments concrets, de connaissances et d'idées visant à assurer que les politiques et stratégies sectorielles sont bien planifiées et qu'elles répondent aux principales difficultés. Cela peut contribuer à la mobilisation d'un soutien financier et technique pour la mise en oeuvre.

Collaborer avec les organisations de la société civile et d'autres partenaires qui travaillent à des niveaux décentralisés du système peut également s'avérer utile pour suivre la mise en œuvre et promouvoir l'obligation d'utiliser de manière efficace et efficiente les ressources, ainsi que pour identifier la nécessité de changer d'orientation lorsque les stratégies ne fonctionnent pas comme elles le devraient.

Les raisons ci-dessus sont quelques-unes des raisons pour lesquelles les financements du GPE impliquent des exigences et des processus qui rassemblent les les partenaires autour de l'analyse, la planification et le suivi du secteur. Néanmoins, ces processus prennent du temps et peuvent être difficiles. Il est important de saisir la valeur escomptée des exigences et des processus du GPE. Une telle compréhension peut aider le gouvernement et les partenaires à intégrer les processus du GPE dans le dialogue politique permanent d'une manière qui contribue à l'agenda politique global et aux progrès du secteur sans coûts de transaction excessifs.

Par exemple, l'accent mis par le GPE sur le financement intérieur peut offrir des possibilités pour améliorer les données de financement, renforcer la collaboration avec le ministère des Finances et mobiliser des ressources budgétaires supplémentaires pour le secteur de l'éducation. Les processus d'identification des stratégies et des indicateurs pour le financement du GPE axé sur les résultats, s'ils sont inclus dans un dialogue sectoriel plus large, peuvent aider à identifier les goulets d'étranglement sectoriels et à déterminer les stratégies visant à y remédier. Et les consultations requises du groupe local des partenaires de l'éducation peuvent rassembler les partenaires dans des contextes où cela ne se produit pas régulièrement.

Le manque de capacité à gérer les exigences volumineuses du GPE en plus de celles des autres partenaires de développement internationaux, ajouté à une lourde charge d'autres tâches, peut cruellement peser sur les ministères de l'Éducation. Si les processus du GPE ne conduisent pas à un soutien davantage harmonisé et aligné, ils peuvent constituer une charge supplémentaire plutôt qu'une valeur ajoutée. Alors que le GPE cherche à réduire les coûts de transaction et à

garantir que les processus et les exigences sont mieux adaptés aux contextes, les pays partenaires devraient utiliser les boucles de rétroaction disponibles par l'intermédiaire de leurs membres au sein du Conseil d'administration, des chargés de liaison des PDP, des agences de coordination, des agents partenaires et du Secrétariat du GPE pour mettre en évidence les domaines problématiques et les besoins d'amélioration. De cette façon, les pays partenaires peuvent aider le GPE à s'améliorer et à apprendre.

TÉMOIGNAGES

Le GPE réunit le partenariat, et favorise le dialogue et le soutien autour de la stratégie sectorielle. Le soutien fourni par les partenaires a été mieux aligné. Le GPE enseigne que nous ne devons laisser personne de côté dans le dialogue politique. Et je crois aussi que l'ensemble des conseils techniques que ces groupes apportent sont aussi importants - ou parfois même plus importants - que le soutien financier apporté par les partenaires et les autres.

Marcellus Albertin

Chef, Unité de réforme de l' éducation de l'Organisation des États des Caraïbes orientales

TÉMOIGNAGES

La marque de fabrique du GPE et le fait de donner une impulsion à ce mouvement qui vise à réunir les acteurs locaux de l'éducation, notamment la société civile, dans un dialogue permanent pour l'éducation, est tout à fait approprié.

Nesmy Manigat

Président du Comité de gouvernance et d'éthique, GPE

RESSOURCES

Guide des procédures dans les pays

Principes pour des groupes locaux des partenaires de l'éducation efficaces

Outils d'auto-évaluation et de performances des groupes locaux des partenaires de l'éducation

Mandat du Secrétariat du GPE au niveau des pays

Mandat des agences de coordination

Mandat des agents partenaires du GPE au titre du financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation

Mandat des agents partenaires du GPE au titre du financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG)

Procédure normalisée de sélection des agents partenaires

Directives relatives au financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation [ESPDG]

Directives relatives au dépôt d'une requête de financements pour la mise en Œuvre du programme sectoriel de l'éducation [ESPIG]

Directives pour l'obtention d'un financement à effet multiplicateur

Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation

Procédures de résolution des conflits

Politique et protocoles de communication relatifs aux détournements de ressources des fonds fiduciaires du gpe

Partage de connaissances et d'innovations (KIX)

GOUVERNEMENT / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Travailler ensemble pour un partenariat efficace

GPE Transformer l'éducation